



## GRILLE EN € HT FONCTION DE LA NATURE OU DE L'FFECTIF TOTAL FRANCE

	1 <sup>ÈRE</sup> ANNÉE D'ADHÉSION	ANNÉE SUIVANTE
de 1 à 9 salariés « TPE »	250 €	250 €
de 10 à 49 salariés	715 €	575 €
de 50 à 99 salariés	1 430 €	1 150 €
de 100 à 249 salariés	2 150 €	1 725 €
de 250 à 499 salariés	2 870 €	2 300 €
de 500 à 999 salariés	5 750 €	4 600 €
de 1 000 à 1 999 salariés	8 600 €	6 900 €
de 2 000 à 4 999 salariés	11 500 €	9 200 €
de 5 000 à 9 999 salariés	17 250 €	13 800 €
> à 10 000	23 000 €	18 400 €
Établissement de recherche & Formation publics et parapublics (y.c. EESPIG), structures publiques et structures financières	2 875 €	2 300 €

# Cotisations 2021

## MODALITÉS D'APPLICATION DU BARÈME DES COTISATIONS 2021

- Prise en compte pour l'entité adhérente de l'effectif total France ;
- Pour les adhérents dont l'effectif français représente moins de 5% de l'effectif total Monde : prise en compte de l'effectif total monde ;
- Réduction de cotisation pour une entité adhérente contribuant à l'animation du pôle par leur convention de détachement des ingénieurs, réduction de 1 000 € HT par tranche de 50 000 € HT de valorisation des apports nets.
- Prise en compte de l'effectif total France pour les établissements de recherche & formation privés.

\* Incluant la cotisation exceptionnelle, votée par l'Assemblée Générale du 19 septembre 2016, dont tous les nouveaux membres sont redevables